

Guide de la Communication sur son Adhésion et sa Certification à l'ASI

Version 1

Décembre 2017

Aluminium Stewardship Initiative (ASI)

L'ASI est un organisme de Certification et de normalisation à but non lucratif pour la chaîne de valeur de l'Aluminium.

Notre **vision** a pour but d'optimiser la contribution de l'Aluminium à une société durable.

Notre **mission** consiste à reconnaître et à encourager collectivement la production, l'approvisionnement, et l'intendance de l'Aluminium de façon responsable.

Nos **valeurs** visent à :

- Être exhaustifs concernant nos processus de travail et de prises de décisions en favorisant et en permettant la participation des représentants de tous les groupes des parties prenantes pertinentes.
- Encourager l'adhésion dans toute la chaîne de valeur du Bauxite, de l'Alumine et de l'Aluminium, allant de la mine aux utilisateurs en aval.
- Promouvoir l'intendance des matériaux comme une responsabilité partagée durant le cycle de vie de l'Aluminium de son extraction, à sa production, à son utilisation, jusqu'au recyclage.

Pour toute demande d'informations générales :

L'ASI vous invite à lui faire part de vos questions et de vos commentaires sur ce document en les contactant par :

Courriel : info@Aluminium-stewardship.org

Téléphone : + 61 3 9857 8008

Adresse postale : PO Box 4061, Balwyn East, VIC 3103, AUSTRALIA

Site web : www.Aluminium-stewardship.org

Avertissement

Ce document ne vise pas, et d'ailleurs ne s'engage pas, à remplacer, contrevenir ou modifier d'une façon quelconque les exigences de la Constitution ASI, ou tout Droit Applicable des autorités locales, nationales, ou étatiques, ou tout règlement ou toute autre exigence applicable concernant les sujets figurant dans ce document. Ce dernier donne seulement une ligne directrice générale et ne doit pas être considéré comme un texte complet et faisant autorité sur l'objet de son contenu.

Les documents de l'ASI sont mis à jour de temps à autre, et la version publiée sur le site de l'ASI remplace toutes les autres versions antérieures.

L'anglais est la langue officielle de l'ASI. L'ASI vise à rendre des traductions disponibles dans diverses langues et celles-ci seront publiées sur le site de l'ASI. En cas d'incohérence entre les versions, la version de référence est par défaut celle de la langue officielle.

Guide de la Communication sur son Adhésion et sa Certification à l'ASI

Contenu

1. Introduction	3
1.1. Normes et Communications relatives au Développement Durable	3
1.2. Objectif de ce Guide	4
1.3. Applicabilité de ce Guide.....	4
1.4. Conformité à ce Guide.....	4
1.5. Conformité Juridique.....	4
1.6. Documents de l'ASI Complémentaires	4
1.7. Révision de ce Guide	5
2. Types de Communications de l'ASI Couvertes par ce Guide	6
2.1. Communications au sujet de l'Adhésion à l'ASI.....	6
2.2. Communications au sujet de la Certification de l'ASI	6
2.3. Communications de l'ASI utilisées pour d'autres programmes de Certification	6
2.4. Autres communications de marketing	7
2.5. Communications par les non-Membres	7
2.6. Redevances pour l'utilisation des communications : pas de frais supplémentaires.....	7
3. Exigences générales pour toutes les communications relatives à l'ASI	8
3.1. Introduction	8
3.2. Références générales à l'ASI.....	8
3.3. Principes pour éviter une utilisation trompeuse ou déroutante	8
4. Communications Au Sujet de l'Adhésion de l'ASI	10
5. Communications Relatives à la Certification de l'ASI : Norme de Performance	13
6. Communications Relatives à la Certification de l'ASI : Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT)	16
7. Approbations des Communications	21
7.1. Quand l'approbation est-elle requise ?	21
7.2. Processus d'approbation	21
7.3. Renouvellements et rapports	22
7.4. Marketing et communications générales : approbations non requises	22
8. Logos de l'ASI et Spécifications Pour Leur Utilisation	24
8.1. Charte Graphique de l'ASI	24
8.2. Exceptions	24
8.3. QR code	24
9. Surveillance et Application	26
9.1. Surveillance de l'utilisation des communications.....	26
9.2. Réponse face au constat d'un usage abusif par des Membres.....	26
9.3. Réponse face au constat d'un usage abusif par des Non-Membres.....	27

10. Contacter l'ASI..... 27
Annexe 1 - Demande d'Approbation des Communications..... 29

1. Introduction

1.1. Normes et Communications relatives au Développement Durable

Les normes associatives de développement durable, comme celles de l'ASI, permettent aux organisations de s'en prévaloir. La revendication de ces normes permet de distinguer un produit, un processus, ou une entreprise, en référence à un ou plusieurs piliers du développement durable : sociétal, économique et/ou environnemental.

Les communications peuvent être destinées au public/consommateur ou commerce B2B (interentreprises). Elles concernent habituellement :

- L'objet ou la mission du système des Normes
- La participation à un système de Normes
- La conformité à une Norme
- Les impacts du système
- Les communications générales de marketing ou de promotion ¹

Les logos sont les formes les plus reconnaissables d'allégations de développement durable. De nombreuses organisations normatives les emploient pour aider les clients et les consommateurs à identifier sûrement les produits conformes à la Norme. Pour les besoins de l'ASI, une argumentation ou présentation (« communication ») est documentée et comprend un ou plusieurs des éléments suivants :

- Utilisation d'un logo ASI
- Utilisation d'un numéro de Certification de l'ASI
- Une argumentation écrite relative à l'ASI seule, ou située parfois à l'intérieur et/ou à côté du logo
- Un accès à de plus amples informations pour étayer l'argumentation, comme un lien vers un site web

Comme les allégations sont fréquemment utilisées par les partenaires commerciaux et finalement par les consommateurs, il est essentiel qu'elles ne soient pas inexactes ou trompeuses. Dans certaines juridictions, certains termes et concepts tels que « durable » et « recyclé » sont assortis de restrictions relatives à leur utilisation dans le marketing. Les allégations, semblant absolues ou impliquant des niveaux de Performance supérieurs au réel requis ou assuré par une Norme, peuvent être accusées d'« éco blanchiment ».

L'ASI a clairement la responsabilité de contrôler toutes les communications relatives à l'ASI afin de s'assurer à la fois de leur crédibilité et de leur exactitude.

L'ASI exige que toutes les actions de communication et de marketing soient conformes à l'assurance fournie par les Normes ASI concernées et par le « Guide de la Communication sur son Adhésion et sa Certification à l'ASI ».

Étant donné la diversité des industries et des chaînes d'approvisionnement des activités impliqués dans la chaîne de valeur de l'Aluminium, il y aura différentes formes de communications et de pertinences pour les divers participants et leur partie prenante. Ce Guide fournit à la fois des principes et des exemples pratiques pour indiquer aux Membres de l'ASI comment rédiger les

¹ Alliance ISEAL, *Guide des bonnes pratiques en Matériau de développement durable*, mai 2015. Consulté : www.iseal.org/claims

communications. Il est de l'intérêt de tous les Membres de l'ASI et des organisations supportrices de suivre les règles concernant les communications relatives à l'ASI, et par conséquent de soutenir la valeur et l'intégrité continues du programme.

1.2. Objectif de ce Guide

L'objectif du « Guide de la Communication sur son Adhésion et sa Certification à l'ASI » est d'établir les règles et les lignes directrices complémentaires pour les types de communications concernant la Certification et l'Adhésion à l'ASI. Plus précisément, ce Guide donne des instructions sur :

- Les communications relatives à l'adhésion à l'ASI
- Les communications relatives à la Norme de Performance de l'ASI
- Les communications relatives à la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI
- L'utilisation des logos de l'ASI et de son QR code
- La surveillance, la mise en application, et les réclamations

1.3. Applicabilité de ce Guide

Ce Guide devrait être utilisé par les Membres de l'ASI lorsqu'ils effectuent des communications relatives à l'ASI, et par les non-Membres faisant des actions de marketing liées à l'ASI. Il est également accessible au public afin d'aider les autres parties prenantes à comprendre des communications concernant l'ASI.

1.4. Conformité à ce Guide

Si un Membre de l'ASI ne se conforme pas à une ou plusieurs règles et conditions stipulées dans ce Guide, l'ASI peut retirer le droit d'utiliser le logo de l'ASI et/ou suspendre ou résilier l'adhésion à l'ASI.

Si vous voyez des logos ou des communications sur l'ASI utilisés de manière inappropriés, ou des allégations ou des présentations potentiellement trompeuses ou frauduleuses sur l'ASI, par des Membres ou des non-Membres, veuillez-nous en informer immédiatement à info@Aluminium-stewardship.org afin de nous permettre d'enquêter et d'agir. Les procédures du mécanisme de réclamation de l'ASI peuvent s'appliquer, le cas échéant (voir le chapitre 9).

1.5. Conformité Juridique

Les organisations réalisant des communications liées à l'ASI sont chacune responsable de la Conformité juridique avec le Droit Applicable, y compris les lois et la réglementation applicables en matière d'étiquetage, de publicité, de protection du consommateur, et de lois antitrust (c.-à-d. les lois et la réglementation applicables liées à l'antitrust et à la concurrence), à tout moment. L'ASI décline toute responsabilité pour toute violation du Droit Applicable ou du droit de tiers faite par d'autres organisations.

1.6. Documents de l'ASI Complémentaires

L'ASI dispose d'une série d'informations publiées à l'appui de son programme. Veuillez visiter le site web de l'ASI à www.Aluminium-stewardship.org pour plus d'informations sur:

- L'adhésion à l'ASI

- Les Normes de l'ASI : la Norme de Performance, et la Norme de la Chaîne de Traçabilité
- La Certification et l'Assurance de l'ASI
- Les ressources médiatiques

1.7. Révision de ce Guide

Le Secrétariat de l'ASI continuera à s'engager avec les Membres et les parties prenantes sur le contenu, la mise en œuvre, et la surveillance des exigences du « Guide de la Communication sur son Adhésion et sa Certification à l'ASI ». Il sera révisé régulièrement pour tenir compte du retour d'expérience sur sa mise en application, et pour identifier si les lignes directrices et les Procédures peuvent être améliorées.

2. Types de Communications de l'ASI Couvertes par ce Guide

2.1. Communications au sujet de l'Adhésion à l'ASI

L'ASI a six catégories de Membres :

- Production et Transformation
- Utilisateurs Industriels
- Société Civile
- Partisans en Aval
- Associations
- Partisans Généraux

En général, tous les Membres de l'ASI peuvent se prévaloir de leur adhésion à l'ASI auprès des clients, des fournisseurs, des consommateurs, des organes de presse et des parties prenantes.

Les communications concernant l'adhésion à l'ASI doivent être cohérente avec le Périmètre détaillé dans le formulaire de demande d'adhésion à l'ASI. Voir le chapitre 4 pour plus de détails.

Conseil :

Si vous faites partie de l'équipe de marketing ou de communication de votre organisation, assurez-vous de connaître le contact principal de l'ASI dans votre propre organisation. Il peut aider à expliquer le Périmètre de l'adhésion et/ou de la Certification de l'ASI de votre organisation. Si vous ne le connaissez pas, contactez le secrétariat de l'ASI - info@Aluminium-stewardship.org

2.2. Communications au sujet de la Certification de l'ASI

Les Membres de l'ASI dans les catégories d'adhésion « Production et Transformation » et « Utilisateurs Industriels » sont tenus d'obtenir la Certification de l'ASI selon la Norme de Performance de l'ASI, et peuvent aussi volontairement envisager la Certification de la Chaîne de Traçabilité (CdT).

Généralement, les Membres Certifiés de l'ASI peuvent faire des communications concernant leur Certification à l'ASI auprès des clients, des fournisseurs, des consommateurs, des organes de presse et des parties prenantes.

Les communications doivent être cohérentes avec le type et le Périmètre de la Certification de l'ASI obtenue par le Membre de l'ASI. Voir les chapitres 5 et 6 pour plus d'informations.

2.3. Communications de l'ASI utilisées pour d'autres programmes de Certification

L'ASI encourage la reconnaissance de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI par des programmes sectoriels pertinents pour l'approvisionnement responsable des matériaux (par exemple, dans le secteur du bâtiment et de la construction). Les Membres Certifiés réalisant des communications sur la Certification CdT et/ou l'Aluminium ASI ou les Crédits ASI dans ces programmes doivent également respecter toute règle supplémentaire sur ces communications fixée par ces programmes. Voir le chapitre 6 pour de plus amples informations.

2.4. Autres communications de marketing

Les Membres de l'ASI peuvent également faire des communications concernant leurs engagements ou leur témoignage de soutien à l'adhésion de l'ASI et/ou à la Certification, mais pas nécessairement fondées sur les Normes de l'ASI ou affirmées par les Normes de l'ASI. Par exemple, les autres communications de marketing peuvent comprendre des déclarations exprimant le niveau général d'engagement ou d'implication dans le programme de travail de l'ASI, le soutien pour l'approvisionnement responsable de l'Aluminium, ou l'intention d'obtenir la Certification dans leur entreprise.

Toutes ces communications doivent être en conformité avec les principes généraux énoncés dans le chapitre 3 de ce Guide.

2.5. Communications par les non-Membres

Les organisations, qui ne sont pas Membres de l'ASI, peuvent être en mesure de faire des communications de marketing générales se référant à l'ASI qui sont soumises aux exigences applicables de ce Guide.

Dans la chaîne de valeur de l'Aluminium, les non-Membres peuvent inclure :

- **Les organisations qui souhaitent soutenir l'approvisionnement responsable en exprimant leur préférence ou leur engagement envers les fournisseurs Certifiés par l'ASI.** Cela est permis si les communications sont conformes aux principes généraux énoncés dans le chapitre 3 de ce Guide. Ces organisations sont fortement encouragées à devenir également Membres de l'ASI dans la catégorie « Partisans en Aval », pour apporter un soutien concret au management de l'ASI du programme de Certification.
- **Les organisations ayant un intérêt minoritaire dans un accord de coentreprise ou un accord semblable couvert par la Certification de l'ASI.** L'Entité contrôlant la coentreprise devra être un Membre de l'ASI pour viser et pour obtenir la Certification (dans une coentreprise contrôlée conjointement, seulement une des deux Entités de contrôle devrait être un Membre de l'ASI à cet effet). Toute communication distincte faite par des non-Membres doit être conforme aux principes généraux énoncés dans le chapitre 3 et les chapitres 5 et/ou 6 sur la Certification de l'ASI.
- **Les organisations ayant acquis la propriété ou le contrôle d'une ou de plusieurs entreprises ou installations couvertes par la Certification de l'ASI.** L'acquéreur a 6 mois pour devenir Membre de l'ASI et 12 mois pour réaliser un Audit de Surveillance afin de maintenir la Certification de l'ASI, sinon elle sera révoquée. Durant cette période, toute communication doit être conforme aux principes généraux énoncés dans le chapitre 3 et les chapitres 5 et/ou 6 sur la Certification de l'ASI.

2.6. Redevances pour l'utilisation des communications : pas de frais supplémentaires.

Les Membres de l'ASI paient une cotisation annuelle à l'ASI pour soutenir son programme de travail. Aucune redevance d'utilisation ou de droit de licence ne s'applique pour toute utilisation légitime du logo de l'ASI ou des communications associées. Le conseil de l'ASI se réserve le droit d'examiner et de modifier la structure de tarification de temps à autre.

3. Exigences générales pour toutes les communications relatives à l'ASI

3.1. Introduction

Le nom et le logo de l'ASI donnent une assurance indépendante sur l'engagement d'une organisation à la production, l'approvisionnement et l'intendance responsables de l'Aluminium. Leur utilisation cohérente, précise et appropriée contribuera à la sensibilisation, à la reconnaissance et à la crédibilité de l'ASI.

L'ASI se réserve le droit d'agir contre toute utilisation de son nom ou de son logo estimée inappropriée selon son avis. Pour des d'informations supplémentaires sur leur surveillance et leur application, voir le chapitre 9 de ce Guide.

3.2. Références générales à l'ASI

Les règles suivantes s'appliquent aux références générales à l'ASI.

- L'ASI peut être dénommée « Aluminium Stewardship Initiative Ltd », « Aluminium Stewardship Initiative », et/ou « ASI ».
- Les noms et les acronymes, ci-dessus, ne peuvent pas être traduits dans d'autres langues sans conserver également la(les) version(s) anglaise(s) pour référence.
- Toute utilisation trompeuse ou prêtant à confusion du nom ou du logo de l'ASI est interdite (voir le chapitre 3.3).
- L'association du nom ou du logo de l'ASI à des produits sans Certification CdT est interdite.
- L'utilisation du nom ou du logo de l'ASI comme une autre marque, ou dans le cadre d'une autre marque, est interdite.
- Le nom ou le logo de l'ASI ne doit pas être placé d'une façon susceptible à être interprétée comme une appartenance à une entreprise ou une à organisation autre que l'ASI ou ses Membres.
- L'utilisation du nom ou du logo de l'ASI à côté d'autres logos, marques ou sceaux de développement durable/d'approvisionnement responsable est généralement autorisée.

3.3. Principes pour éviter une utilisation trompeuse ou déroutante

En plus des points susmentionnés, le nom ou le logo de l'ASI ne doit jamais être affiché d'une manière susceptible de :

- Semer la confusion dans l'esprit du public quant à l'association de l'ASI avec d'autres marques ou logos.
- Suggérer ou insinuer l'Adhésion ou la Certification à l'ASI d'une Entité qui n'est ni Membre de l'ASI, ni faisant partie d'un Membre de l'ASI.
- Suggérer ou insinuer la Certification de l'ASI avant son obtention.
- Suggérer ou insinuer un Périmètre de Certification ASI plus vaste que celui obtenu par le Membre de l'ASI.
- Suggérer ou insinuer que d'autres métaux, matériaux ou produits sont Certifiés par l'ASI.
- Causer un dommage ou un préjudice à la réputation ou à la crédibilité de l'ASI.

En cas de doute concernant l'interprétation des éléments ci-dessus dans une situation particulière, contactez le secrétariat de l'ASI à communications@Aluminium-stewardship.org

4. Communications Au Sujet de l'Adhésion de l'ASI

Le tableau 1, ci-dessous, se concentre sur les communications relatives à l'adhésion de l'ASI, sur ceux admis à réaliser des communications, sur des exemples de communications admissibles, et sur la nécessité d'une approbation de l'ASI ou non.

Types de communications	Admissibilité (i.e. Ceux admis à réaliser des communication)	Exemples de communications	Approbation de l'ASI requise
Adhésion de l'ASI : général	Membres de l'ASI : toutes les catégories d'adhésion («Associations», «Société Civile», «Partisans en Aval», «Partisans Généraux», «Utilisateurs Industriels », «Production et Transformation»)	<ul style="list-style-type: none"> • [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). La mission de l'ASI consiste à reconnaître et à encourager conjointement la production, l'approvisionnement et l'intendance responsables de l'Aluminium. • [Nom du Membre] est fier d'être un Membre de [insérer la catégorie par exemple Production et transformation / Associations] de l'ASI. • [Nom du Membre] a adhéré en [année]. • [Nom du Membre] a adhéré à l'ASI lors de son incorporation en 2015, et a participé à son développement depuis 2009. 	Non
Adhésion de l'ASI : travailler à la Certification	Les Membres de l'ASI des catégories d'adhésion «Production et Transformation» et «Utilisateurs Industriels»	<ul style="list-style-type: none"> • [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Nous nous sommes engagés à obtenir la Certification de l'ASI pour soutenir les pratiques responsables dans la chaîne de valeur de l'Aluminium. • [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Nous travaillons à obtenir la Certification de l'ASI par [date pertinente par exemple dans les 2 ans du lancement de la Certification de l'ASI ou de la date d'adhésion à l'ASI (selon la date la plus tardive), ou une date d'objectif interne]. 	Non

Adhésion de l'ASI : autres	Membres de l'ASI : toutes les catégories d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> • [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Notre adhésion signifie que <i>[par exemple nous avons des pratiques excellentes ou nous sommes super responsables : en d'autres termes, toutes les communications liées à la performance, où la Certification de l'ASI n'a pas été obtenue]</i>. • [Nom du Membre] est un Membre dans la catégorie « Associations » de Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Cela signifie que tous nos membres se conforment aux Normes de l'ASI <i>[si cela n'est pas le cas !]</i>. 	Non autorisée : chercher des conseils supplémentaire auprès du Secrétariat de l'ASI
-----------------------------------	---	--	---

Tableau 1 - Communications relative à l'adhésion de l'ASI

D'une manière générale, l'approbation **n'est pas** requise pour les communications qui portent sur des faits objectifs - si une organisation est un Membre de l'ASI ou pas, les objectifs de l'ASI, ou un engagement à atteindre la Certification (qui est un engagement pour adhérer aux catégories d'adhésion « Production et Transformation » et « Utilisateurs Industriels »).

Il est possible d'utiliser des liens électroniques pour renvoyer aux informations publiquement disponibles, y compris les pages propres du Membre sur le site web de l'ASI.

Conseil:

Envisagez un lien vers le site web de l'ASI : www.aluminum-stewardship.org

Ou un lien vers votre page de Membre sur le site web de l'ASI. Vous pouvez le retrouver grâce au lien suivant : <http://Aluminium-stewardship.org/about-asi/current-members/>

L'approbation de l'ASI est requise pour les communications concernant ou impliquant des pratiques, des performances ou similaires, particulièrement si la Certification de l'ASI n'est pas obtenue.

Si la signification de ces communications dépasse celle de l'adhésion à l'ASI, ou enfreignent les principes du chapitre 3.3 de ce Guide, elles seront interdites. Il sera alors demandé au Membre concerné de réviser ses communications de manière à ne pas contrevenir aux principes du chapitre 3.3 de ce Guide.

L'ASI peut aider les Membres dans le développement d'une communication appropriée et adaptée à leur situation, fondée sur l'interprétation du (des) Périmètre(s) applicable(s) de Certification de l'ASI. Pour des informations supplémentaires sur le processus d'approbation, voir le chapitre 7.

5. Communications Relatives à la Certification de l'ASI : Norme de Performance

Les Membres de l'ASI des catégories d'adhésion « Production et Transformation » et « Utilisateurs Industriels » peuvent réaliser des communications sur la Certification de l'ASI, une fois obtenue. Deux Normes de l'ASI existent pour la Certification : la Norme de Performance de l'ASI et la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI (voir le chapitre 6).

Votre organisation peut actuellement être Certifiée en vertu d'aucune Norme, ou en vertu d'une ou des deux Normes : assurez-vous de vérifier pour quelles communications vous êtes admise.

Conseil :

Il est essentiel de connaître le Périmètre de Certification s'appliquant à toutes les Certifications de l'ASI détenues par votre organisation, car cela influera sur le contenu des références dans votre communication.

Le Périmètre de Certification décrit les parties de l'entreprise couverte par la Certification : il peut être l'ensemble de l'entreprise, des Entités sélectionnées au sein de l'entreprise, des sites/installations sélectionnés ou des programmes/produits sélectionnés. Pour plus d'informations sur son contexte, voir le Manuel d'Assurance de l'ASI.

Si vous ne connaissez pas votre Périmètre de Certification, veuillez consulter votre page de Membre de l'ASI pour les Certificats de l'ASI pertinents comprenant cette information : vous pouvez les retrouver grâce au lien suivant :

<http://Aluminium-stewardship.org/about-asi/current-members/>

Vous pouvez également contacter le secrétariat de l'ASI à info@Aluminium-stewardship.org

Le tableau 2, ci-dessous, met l'accent sur les communications relatives à la Certification de l'ASI pour la **Norme de Performance**, sur ceux admis à réaliser des communications, sur des exemples de communications admissibles, et sur la nécessité d'une approbation de l'ASI ou non.

Types de communications	Admissibilité (i.e. Ceux admis à réaliser des communication)	Exemples de communications	Approbation de l'ASI requise
Certification de l'ASI (Norme de Performance) : le Périmètre de Certification au niveau de l'entreprise	Entité Certifiée	<ul style="list-style-type: none"> <i>[Nom du Membre/de l'Entité]</i> a obtenu la Certification de la Norme de Performance de l'ASI au sein de son entreprise. Le développement durable est important pour <i>[Nom du Membre/de l'Entité]</i>. Nous sommes Certifiés en vertu de la Norme de Performance pour démontrer notre engagement à maximiser la contribution de l'Aluminium à une société durable. 	Non

Certification de l'ASI (Norme de Performance) : le Périmètre de la Certification au niveau de l'entreprise	Entité Certifiée : de la catégorie « Production et Transformation »	<ul style="list-style-type: none"> Le développement durable est important pour [Nom du Membre/de l'Entité]. C'est pourquoi nous sommes Certifiés selon la Norme de Performance pour la production et l'intendance responsables de l'Aluminium. 	Non
Certification de l'ASI (Norme de Performance) - le Périmètre de la Certification au niveau de l'entreprise	Entité Certifiée : de la catégorie « Utilisateurs Industriels »	<ul style="list-style-type: none"> Le développement durable est important pour [Nom du Membre/de l'Entité]. C'est pourquoi nous sommes Certifiés selon la Norme de Performance pour l'intendance responsable de l'Aluminium. 	Non
Certification de l'ASI (Norme de Performance) : le Périmètre de la Certification au niveau de l'Installation	Membres ayant des Installations Certifiées	<ul style="list-style-type: none"> [Nom du Membre] est un Membre de l'ASI et [nom de l'installation] au/en [nom du pays] a obtenu la Certification de l'ASI en vertu de la Norme de Performance. La développement durable est important pour [Nom du Membre] et [nom de l'installation] a obtenu la Certification de l'ASI selon la Norme de Performance en [année]. 	Non
Certification de l'ASI (Norme de Performance) : le Périmètre de Certification au niveau de l'Installation	Membres ayant des Installations Certifiées : de la catégorie « Production et Transformation »	<ul style="list-style-type: none"> [Nom du Membre] et [nom de l'installation] est Certifié par l'ASI pour la production et l'intendance responsables de l'Aluminium. 	Non
Certification de l'ASI (Norme de Performance) : le Périmètre de Certification au niveau de l'Installation	Membres ayant des Installations Certifiées : de la catégorie « Utilisateurs Industriels »	<ul style="list-style-type: none"> [Nom du Membre] [nom de l'installation] est Certifié par l'ASI pour l'intendance responsable de l'Aluminium. 	Non
Certification de l'ASI (Norme de Performance) : le Périmètre de Certification au niveau du Programme	Entité Certifiée : de la Catégorie « Utilisateurs Industriels »	<ul style="list-style-type: none"> [Nom du Membre] est un Membre de l'ASI et [nom du programme] au/en [nom du pays] a obtenu la Certification de l'ASI en vertu de la Norme de Performance. La développement durable est important pour [Nom du Membre] et [nom du programme] a obtenu la 	Non

		<p>Certification de l'ASI selon la Norme de Performance en [année].</p> <ul style="list-style-type: none"> • [Nom du Membre] [nom du programme] est Certifié par l'ASI pour l'intendance responsable de l'Aluminium. • [Nom du Membre] [nom du programme] est Certifié par l'ASI pour la mise en œuvre des principes d'intendance des matériaux en Aluminium [conception / recyclage / le cas échéant]. 	
Certification de l'ASI (Norme de Performance) : concentration sur un sujet	Entité Certifiée	<ul style="list-style-type: none"> • [Nom du Membre/de l'Entité/de l'installation/du programme] est Certifiée en vertu de la Norme de Performance. Elle donne l'assurance de notre travail en matière de [par exemple, selon le cas, des problèmes de travail forcé/d'esclavage moderne/de traite des personnes ; la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme ; l'évaluation des impacts du cycle de vie de nos produits ; la santé et la sécurité au travail]. 	
Certification de l'ASI (Norme de Performance) : Certification Provisoire	Les Entités avec une Certification Provisoire	<ul style="list-style-type: none"> • [Nom du Membre/de l'Entité] s'est vu délivré une Certification provisoire et est en période de transition pour se conformer au cours des [6 mois/1 an] prochain(s). 	Non

Tableau 2 : Certification de l'ASI - Communications relatives à la Norme de Performance

Pour les communications dépassant les exemples généraux ci-dessus, l'ASI peut aider les Membres dans le développement d'une communication appropriée et adaptée à leur situation, fondée sur l'interprétation du (des) Périmètre(s) applicable(s) de Certification de l'ASI. Pour des informations supplémentaires sur le processus d'approbation, voir le chapitre 7.

6. Communications Relatives à la Certification de l’ASI : Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT)

La Certification **uniquement en vertu de la Norme de Performance** (chapitre 5) **ne permet aucune** communication sur « l’Aluminium Certifié ». En effet, les exigences de la Norme de Performance de l’ASI se rapportent seulement aux principes et aux pratiques appliquées au sein de la responsabilité de l’Entité Certifiée, et pas sur le flux de matériaux à travers la chaîne d'approvisionnement.

Si des communications concernent **l’Aluminium Certifié et les matières premières** produites ou approvisionnée selon les Normes de l’ASI, ces communications **devront** être étayée par les deux Normes : celle de la Performance et celle de la Chaîne de Traçabilité (CdT).

Point important :

Toute communication concernant l’Aluminium ASI, (ou d’autres matériaux CdT, par exemple, la Bauxite, l’Alumine ou les produits contenant de l’Aluminium, etc.) ou les Crédits ASI, devra être étayée par la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l’ASI, couvrant le(s) Périmètre(s) concerné(s). Pour plus d’informations, consultez le Manuel d’Assurance de l’ASI et les Lignes Directrices sur l’Utilisation de la Norme CdT, ou contactez le secrétariat de l’ASI à communications@Aluminium-stewardship.org

Le tableau 3, ci-dessous, se concentre sur les communications relatives à la Certification de l’ASI pour la **Norme de la Chaîne de Traçabilité**, sur ceux admis à en réaliser, sur des exemples de communications admissibles, et sur la nécessité d’une approbation de l’ASI ou non.

Remarque : l’approbation de l’ASI est requise comme indiqué dans le tableau, ci-dessous, pour les communications relatives aux produits, en plus de celles concernant la délivrance de la Certification de l’ASI : ce sont des communications contrôlées.

Types de communications	Admissibilité	Exemples de communications admissibles, le cas échéant	Approbation requise de l’ASI
<i>Communications sur la Certification CdT de l’ASI</i>			
Certification CdT de l’ASI : générale	Membres/Entités avec une Certification CdT	<ul style="list-style-type: none"> • <i>[Nom du Membre/de l’Entité] a obtenu la Certification de la Chaîne de Traçabilité de l’ASI. Cela signifie que nous soutenons [selon le sujet pertinent pour le message, par exemple:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>L’approvisionnement responsable de l’Aluminium</i> ○ <i>Les pratiques d’exploitation minière responsables</i> ○ <i>La réduction des émissions de gaz à effet de serre de la</i> 	Non

		<p><i>production d'Aluminium par électrolyse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le recyclage ou l'intendance matérielle améliorés de l'Aluminium]</i> 	
Certification CdT de l'ASI : générale	Membres/Entités avec la Certification CdT : Jusqu'à la fonderie incluse	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>[Nom du Membre/de l'Entité]</i> a obtenu la Certification de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI pour la production de [bauxite, alumine, Aluminium] ASI. 	Non
Certification CdT de l'ASI - Certification Provisoire	Les Entités avec une Certification Provisoire	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>[Nom du Membre/de l'Entité]</i> s'est vu délivré une Certification Provisoire en vertu de des Normes de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI et est en période de transition pour se conformer au cours des <i>[6 mois/1 an]</i> prochain(s). 	Non
Document CdT de l'ASI : relatif au produit physique	Membres/Entités avec une Certification CdT	<ul style="list-style-type: none"> ● Toutes informations et termes standardisés pour les expéditions des Matériaux CdT (y compris l'Aluminium ASI), auditée dans le cadre de l'Audit CdT. 	Non
Communications sur le produit			
Certification CdT de l'ASI et Matériaux CdT : <u>communications sur les produits</u> (A l'exclusion des Crédits ASI)	Membres/Entités avec une Certification CdT	<ul style="list-style-type: none"> ● Toute communication relative à l'ASI figurant sur les produits, par exemple celles imprimées sur le métal ou l'emballage. Ceci inclut les logos de l'ASI et les communications écrites de l'ASI. ● Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Aluminium dans ce produit correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI produite par une chaîne ininterrompue d'Entités Certifiées par l'ASI à travers la chaîne d'approvisionnement. ● Interdit : «ce produit provient de sources Certifiées», ou «ce produit contient de l'Aluminium d'origine responsable». ● Interdit : toutes les communications de produit faisant référence aux Crédits ASI. 	Oui

		<ul style="list-style-type: none"> • Si les communications sont présentées comme un intrant dans un programme sectoriel, les règles pertinentes de ce programme s'appliqueront aussi. 	
Communications sur un autre support			
Approvisionnement d'Aluminium ASI : communications sur un autre support	Membres/Entités avec une Certification CdT	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les communications sur un autre support relatives à l'Aluminium ASI et concernant l'approvisionnement, ou l'utilisation dans les gammes de produits, les marchés ou les projets. • Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ [Nom du Membre/de l'Entité] s'est procuré [x kg/tonne] d'Aluminium ASI en 2018. Cela correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI produite par une chaîne ininterrompue d'Entités Certifiées par l'ASI à travers la chaîne d'approvisionnement. ○ [Nom du Membre/de l'Entité] s'est procuré de l'Aluminium ASI qui est équivalent à [x%] du total d'Aluminium acheté en 2018. Cela correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI produite par une chaîne ininterrompue d'Entités Certifié par l'ASI à travers la chaîne d'approvisionnement. ○ [Nom du Membre/de l'Entité] s'est procuré [x kg/tonne] d'Aluminium ASI au nom de [projet de construction XXX]. Cela correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI produite par une chaîne ininterrompue 	Non

		<p>d'Entités Certifiées par l'ASI à travers la chaîne d'approvisionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si les communications sont présentées comme un intrant dans un programme sectoriel, les règles pertinentes de ce programme s'appliqueront aussi. 	
Achat des Crédits ASI	Membres/Entités avec une Certification CdT	<ul style="list-style-type: none"> • Toute communication relative à l'achat de Crédits ASI. • Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>[Nom du Membre/de l'Entité] a acheté des crédits ASI, équivalent à [x%] du total d'Aluminium acheté en 2018.</i> L'achat des crédits ASI encourage la production responsable de l'Aluminium ASI par des fonderies Certifiées par l'ASI, tout en continuant à travailler à un approvisionnement d'Aluminium ASI directement par nos chaînes d'approvisionnement. ○ <i>[Nom du Membre/de l'Entité] a acheté des crédits ASI au nom de [projet de construction XXX].</i> L'achat des crédits ASI encourage la production responsable de l'Aluminium ASI par des fonderies Certifiées par l'ASI, tout en continuant à travailler vers l'approvisionnement de l'Aluminium ASI directement par nos chaînes d'approvisionnement. • Interdit : l'approvisionnement des crédits, «ce produit provient de sources Certifiées», ou «ce produit 	Oui

		<p>contient de l'Aluminium d'origine responsable».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdit : Des communications qui font référence aux masses (par exemple X kg/tonne) des crédits ASI (à l'exclusion des certificats de crédits ASI selon la Norme CdT, voir ci-dessous). • Les communications ne doivent pas insinuer que les crédits ASI ont été alloués à des produits physiques, ou sont contenus au sein de produits physiques. • Si les crédits ASI sont acceptés comme un intrant dans un programme sectoriel, les règles pertinentes de ce programme s'appliqueront aussi. 	
Certificat de Crédits ASI	Membres/Entités avec une Certification CdT	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes informations et termes standardisés pour l'attribution des Crédits ASI, auditées dans le cadre de l'Audit CdT. 	Non
<i>Entité non Certifiée</i>			
Approvisionnement en Aluminium ASI	Membres/Entités sans Certification CdT	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes communications relatives à l'approvisionnement de l'Aluminium ASI si le Membre/l'Entité n'a pas de Certification CdT. 	Oui

Tableau 3 : Certification de l'ASI - Communications relatives à la Chaîne de Traçabilité

L'ASI peut aider les Membres dans le développement d'une communication appropriée et adaptée à leur situation, fondée sur l'interprétation du (des) Périmètre(s) applicable(s) de Certification de l'ASI. Pour des informations supplémentaires : sur le processus d'approbation, voir le chapitre 7 ; et sur la manière d'accéder à la charte graphique de l'ASI et les logos de l'ASI, voir le chapitre 8.

Remarque : les produits en aval peuvent contenir un grand nombre de métaux différents (par exemple dans les alliages) et/ou d'autres matériaux (par exemple les plastiques, le verre, les peintures et les produits agricoles). Ces matériaux ne sont pas dans le Périmètre des Normes de l'ASI. Les communications relatives aux produits ne doivent pas insinuer une Certification ASI de ces produits non-Aluminium.

7. Approbations des Communications

7.1. Quand l'approbation est-elle requise ?

Les communications figurant sur les produits, ou relatives à l'approvisionnement de l'Aluminium ASI et aux Crédits ASI, nécessitent l'approbation de l'ASI (voir le tableau 3, ci-dessus). Cela permet d'assurer la cohérence et la précision de ces communications par rapport aux Certifications de l'ASI pertinentes.

Les organisations cherchant à réaliser ces communications sur le produit ou sur l'approvisionnement doivent s'assurer de remplir les exigences suivantes :

- Être Membre actuel de l'ASI
- Le cas échéant, être titulaire d'une Certification de l'ASI en vigueur pour les deux Normes : la Norme de Performance de l'ASI et la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI couvrant la production/le produit concerné dans son Périmètre
- Accepter de soumettre une description/un visuel de la (des) communication(s) proposée(s) à l'ASI pour la vérification/l'approbation préalable.

L'ASI a le droit de refuser, de suspendre ou de retirer l'approbation pour l'utilisation de son logo et/ou d'autres communications y afférant, s'il existe un risque d'une utilisation trompeuse, déroutante, ou susceptible de jeter le discrédit sur l'ASI. Ces décisions seront prises à la discrétion de l'ASI.

7.2. Processus d'approbation

Les étapes suivantes donnent les grandes lignes du processus et du délai d'approbation des communications relatives aux produits ASI.

- **Étape 1** : Soumettre le texte/la conception à l'ASI pour approbation en utilisant le formulaire de demande d'approbation des communications (voir l'annexe 1).
- **Étape 2** : L'ASI l'examinera, et visera à fournir une réponse dans les 10 jours dans la plupart des cas.
- **Étape 3** : Si elle est approuvée, le Membre peut commencer à utiliser le texte/ la conception. Sinon, le projet devra être ajusté et soumis à nouveau.
- **Étape 4** : (le cas échéant) L'ASI examinera la nouvelle proposition, et visera à fournir une réponse dans les 10 jours dans la majorité des cas.
- **Étape 5** : Les détails de toutes les demandes et approbations seront enregistrés. Un identifiant unique sera assigné à chaque demande approuvée afin de permettre sa traçabilité future.

Le contenu ou la conception des communications ne devrait pas être finalisé ou imprimé pour une application commerciale avant de recevoir l'approbation de l'ASI. Les exemples des communications approuvées seront intégrés dans les révisions ultérieures de ce Guide afin de fournir des conseils additionnels pour la soumission.

L'ASI vise à soutenir un processus d'approbation efficace, il est donc encouragé de couvrir des groupes de produits connexes par un seul processus d'approbation, le cas échéant. Les produits

connexes devraient être supervisés grâce aux systèmes de management communs dans une organisation Membre, afin d'assurer le suivi constant des communications approuvées et des exigences de l'ASI y afférant.

Conseil :

Le processus d'approbation des communications a été intégré dans la Plate-Forme d'Assurance de l'ASI - elementAI, permettant la soumission et la réponse électronique. Voir l'annexe 1 de ce Guide pour un résumé des informations requises.

Pour avoir accès au compte utilisateur d'elementAI, contactez le secrétariat de l'ASI.

info@Aluminium-stewardship.org

7.3. Renouvellements et rapports

Les approbations seront valides pour une période de 12 mois à compter de la date d'approbation, ou de la date de lancement, du (des) produit(s), selon la plus pertinente.

L'ASI contactera les Membres au sujet du renouvellement des approbations accordées, environ 1 mois avant la fin de la période d'approbation des 12 mois, pour confirmer :

- Si la réclamation est toujours utilisée 12 mois après l'approbation ou non
- Si le renouvellement de l'approbation pour les 12 prochains mois est demandé ou non
- Si des modifications des détails de la réclamation sont nécessaires ou non
- Tout retour à l'ASI sur le système d'approbation des communications et/ou le retour des parties prenantes sur les communications du Membre transmis à l'ASI

Si la communication n'est pas renouvelée, elle doit être enlevée du site web de l'entreprise rapidement et au plus tard 1 mois après la fin de la validité de l'approbation de la communication. Sans une approbation de communication en vigueur, aucune communication sur le produit ne peut être réalisée.

7.4. Marketing et communications générales : approbations non requises

Les Membres de l'ASI peuvent choisir de faire du marketing et des communications générales en plus, ou au lieu, des types de communications décrites dans les chapitres 4, 5 et 6.

Ils peuvent porter sur les engagements actuels ou futurs concernant la production, l'approvisionnement et/ou l'intendance responsables de l'Aluminium. Les non-Membres peuvent également souhaiter faire ce genre de communications, par exemple les détaillants et autres recevant des produits finis avec les communications relatives à l'ASI sur le produit ou sur un autre support. Ils n'ont pas besoin d'approbation supplémentaires de l'ASI, mais doivent suivre les mêmes principes énoncés dans le chapitre 3.3 de ce Guide. Le Secrétariat de l'ASI mettra en œuvre des procédures de surveillance, comme indiqué dans le chapitre 9 de ce Guide, pour suivre et permettre l'application des exigences de ce Guide.

Même si les approbations ne sont pas requises pour ces types de communications, le Secrétariat de l'ASI apprécie l'occasion d'examiner la communication des Membres au sujet de l'ASI, et de procurer des conseils et d'apporter sa contribution, selon le cas.

8. Logos de l'ASI et Spécifications Pour Leur Utilisation

8.1. Charte Graphique de l'ASI

La charte graphique de l'ASI contient des informations sur :

- Les formats disponibles du logo de l'ASI
- La taille minimale des logos
- Les couleurs et les adaptations autorisées
- Les couleurs de fond
- Les zones d'exclusion
- Des exemples visuels des utilisations acceptables et incorrectes de placement, de taille et de couleur des logos de l'ASI etc.

Elle est disponible sur le site de l'ASI à <https://Aluminium-stewardship.org/about-asi/legal-finance-policies/>

Pour obtenir une copie électronique des logos de l'ASI concernés dans les formats pertinents, veuillez contacter le secrétariat de l'ASI : communications@Aluminium-stewardship.org

8.2. Exceptions

Si vous voulez faire une demande d'exceptions aux exigences d'affichage indiquées dans la charte graphique de l'ASI en raison de limitations d'espace ou autres, ou si vous souhaitez confirmer l'utilisation dans une application particulière, veuillez contacter l'ASI. La demande sera examinée et une décision sera prise en tenant compte des principes du chapitre 3.3 de ce Guide.

Toutes les demandes et les décisions (y compris les détails de l'exception, comment elle s'appliquait, et s'il s'agissait d'une application ou pour une période de temps limitées) seront enregistrées et prises en compte pour des révisions ultérieures de ce Guide.

8.3. QR code

Un QR code est une étiquette optique lisible par une machine, et contenant de l'information sur le produit auquel il est attaché. Il peut être utilisé dans les documents ou sur les produits ou les emballages.

L'ASI a développé un QR code redirigeant les lecteurs sur le site de l'ASI :



Des applications pour lire le QR code sont disponibles gratuitement à la fois pour les systèmes iOS et Android.

Si vous souhaitez une copie électronique du QR code de l'ASI, ou si vous voulez solliciter le développement d'un nouveau QR code de l'ASI contenant des informations plus précises ou un lien différent, veuillez contacter le secrétariat de l'ASI : communications@Aluminium-stewardship.org

9. Surveillance et Application

9.1. Surveillance de l'utilisation des communications

L'ASI adoptera les stratégies suivantes afin de contrôler l'utilisation des communications relatives à l'ASI :

- L'utilisation par les Membres des communications approuvées sera contrôlée dans le cadre du Système d'Assurance de l'ASI, particulièrement lors des Audits de Surveillance et de Recertification selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité. Cela sera effectué par des Auditeurs Accrédités par l'ASI
- Des surveillances supplémentaires seront effectuées sur les communications non-conformes ou non-approuvées.
 - Pour les Membres, des contrôles seront effectués au moment du renouvellement annuel de l'adhésion. Cela sera réalisé par le Secrétariat de l'ASI et comportera une enquête sur le Membre au sujet de toute communication faite, accompagnée de contrôles réguliers de son site web.
 - Plus généralement, une alerte Google est en place pour identifier les communications sur internet et pour les recouper avec les communications approuvées. Cela est supervisé par le Secrétariat de l'ASI.
- Le Mécanisme de Réclamation de l'ASI : les parties intéressées peuvent signaler leurs préoccupations relatives aux communications sur l'ASI ou à l'utilisation de son logo, qui seront suivies et/ou enquêtées conformément à la procédure. Le Mécanisme de Réclamation de l'ASI est disponible sur le site web de l'ASI, et est supervisé par le Secrétariat de l'ASI.

Le risque de communications frauduleuses ou trompeuses sera régulièrement analysé dans le cadre de l'évaluation des risques de l'ASI, et les stratégies de surveillance de l'ASI pourront être étendues ou adaptées en conséquence.

9.2. Réponse face au constat d'un usage abusif par des Membres

Dans le cas des Membres de l'ASI, le Secrétariat de l'ASI :

- Notifiera le Membre de toute communication fautive, trompeuse ou inappropriée.
- Sollicitera des mesures correctives immédiates du Membre, en procurant des conseils pour des communications appropriées (y compris ce Guide).
- Suivra l'action corrective du Membre et confirmera les résultats.
- Enregistrera les étapes clés dans ce processus.

Si la mesure corrective n'est pas effectuée dans un délai raisonnable ou est insuffisante, la suspension de l'approbation de la communication et/ou de la Certification de l'ASI peut prendre effet pour une période déterminée. Le Secrétariat de l'ASI adressera la notification de la suspension, et identifiera les étapes à effectuer par le Membre afin de lever la suspension.

Dans les cas de fraude délibérée, et/ou jetant le discrédit sur l'ASI, le Membre contrevenant pourrait subir un procédure disciplinaire à l'issue de laquelle leur adhésion à l'ASI pourrait être suspendue ou résiliée. Les procédures disciplinaires de l'ASI sont incluses dans la Constitution de l'ASI.

Si des communications approuvées, la Certification de l'ASI ou l'adhésion à l'ASI sont suspendues ou retirées, les organisations de bonne foi se fiant à ces communications seront informées. Des informations générales seront également ajoutées sur le site web de l'ASI pour des raisons de transparence.

Dans la majorité des cas, le statut des produits y afférant et déjà présents dans la chaîne d'approvisionnement ne sera pas affecté. Les produits déjà présents dans la chaîne d'approvisionnement en amont du Membre/de son étape dans la chaîne peut continuer à porter la communication, car il avait été fourni sous la Certification de l'ASI toujours en cours de validité. Il n'y a aucune obligation d'enlever rétroactivement les communications du Matériau fourni avant la mise en vigueur de la suspension/du retrait.

Toutefois, certains Membres peuvent évaluer l'impact potentiel d'une situation de suspension/de retrait sur leurs propres communications relatives à l'ASI, et ils sont invités à contacter le Secrétariat de l'ASI pour des conseils supplémentaires.

9.3. Réponse face au constat d'un usage abusif par des Non-Membres

Si un usage abusif du logo de l'ASI et/ou des communications est fait par un non-Membre (ci-après « organisation »), le secrétariat de l'ASI :

- Notifiera l'organisation de toute communication fautive, trompeuse ou inappropriée.
- Sollicitera des mesures correctives immédiates de l'organisation, en procurant des conseils pour des communications appropriées (y compris ce Guide).
- Suivra l'action corrective de l'organisation et confirmera les résultats.
- Enregistrera les étapes clés dans ce processus.

Si la mesure corrective n'est pas effectuée dans un délai raisonnable ou est insuffisante, l'affaire sera remontée. Le Secrétariat de l'ASI pourra obtenir des conseils juridiques, dont le résultat pourrait inclure une mise en demeure et/ou une action judiciaire. L'ASI publiera également les informations relatives à cet usage abusif sur le site web de l'ASI et sur ses comptes de réseaux sociaux à la fois à titre dissuasif face à l'organisation contrevenante et à titre informatif envers les Membres et les parties prenantes.

10. Contacter l'ASI

Ce Guide vise à couvrir les informations clés concernant les communications relatives à l'ASI, qui vous encourage d'ailleurs à faire part de votre avis et de vos questions fort utiles pour documenter les révisions ultérieures de ce Guide.

Pour demander l'approbation des communications relatives aux produits, ou si vous avez des questions, des commentaires ou des préoccupations concernant l'utilisation des communications ou du logo de l'ASI, veuillez nous contacter par courriel à :

communications@Aluminium-stewardship.org

Le site web de l'ASI a également une série de documents disponibles sur ses Normes et ses Procédures de Certification :

www.Aluminium-stewardship.org

Annexe 1 - Demande d'Approbation des Communications

Information générale pour la demande

Les communications relatives aux produits, à la Certification de l'ASI, ou à l'Aluminium CdT de l'ASI exigent l'approbation préalable de l'ASI. Les candidats doivent veiller à remplir les conditions suivantes :

- Être Membre actuel de l'ASI
- Être titulaire d'une Certification de l'ASI en vigueur couvrant la production/le produit concerné au sein du Périmètre pour les deux Normes : la Norme de Performance de l'ASI et la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI.
- Accepter de soumettre des bilans annuels sur le volume approximatif de l'Aluminium Certifié CdT de l'ASI dans les 12 mois suivant l'approbation ou le renouvellement de la communication.

L'ASI a le droit de refuser, de suspendre ou de retirer l'approbation pour l'utilisation de son logo et/ou d'autres communications y afférant, s'il existe un risque d'une utilisation trompeuse, prêtant à confusion, ou susceptible de jeter le discrédit sur L'ASI. Ces décisions seront prises à la discrétion de l'ASI.

Les approbations seront valides pour une période de 12 mois à compter de la date d'approbation, ou de la date de lancement du (des) produit(s), selon la plus pertinente. L'ASI contactera les Membres concernant le renouvellement des approbations accordées environ 1 mois avant la fin de la période d'approbation des 12 mois.

Contactez : communications@Aluminium-stewardship.org

Renseignements exigés par l'ASI pour l'Approbation des Communications

Veuillez fournir les renseignements suivants à l'appui de votre demande pour l'approbation d'une communication relative au produit. (Vous pouvez la soumettre dans elementAI, la plate-forme d'assurance de l'ASI : contactez le secrétariat de l'ASI pour avoir accès au compte).

Nom du Membre de l'ASI	
Certification de la Norme de Performance de l'ASI : numéro de Certification	
Certification de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI : numéro de Certification (le cas échéant)	
Type et/ou description du (des) produit(s) (par exemple Bauxite, Alumine, Aluminium primaire, Aluminium secondaire, produit ou composant semi-fini, ou produit fini pour l'aérospatial, l'automobile, la construction, les biens de consommation durables, l'ingénierie, l'informatique, l'emballage et autres)	
Déterminer s'il s'agit d'un seul type de produit ou d'un groupe de produits connexes qui relève d'un système de management commun	
Communication(s) proposée(s) - texte ou images (veuillez ajouter les détails et le contenu, ou attachez les graphiques pour l'examen)	
Emplacement proposé de la communication (expliquez où la communication apparaîtra, et comment elle sera appliquée, par exemple imprimée, en relief, etc.)	
Qui sont les destinataires de la communication (par ex. B2B, chaîne d'approvisionnement des consommateurs)	
Quand la (les) communication(s) sera (seront) lancée(s) (par ex. dès la réception de l'approbation, ou à une date ultérieure)	

D'autres informations ou questions pour l'ASI	
Interlocuteur pour cette demande (veuillez inclure le nom, le titre du poste, le courriel, et le numéro de téléphone)	



Aluminium Stewardship Initiative Ltd

(ACN 606 661 125)

www.aluminium-stewardship.org

info@aluminium-stewardship.org